VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES **MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON**
Réf. : CK

Décision N° 52 /2025

OBJET : CULTURE-PATRIMOINE -Signature de l'avenant numéro 3 à la convention de partenariat billet groupé *Monuments et musée villeneuvois* entre le CMN-Centre des monuments nationaux, la Chartreuse-CIRCA , l'Abbaye Saint-André et la ville Villeneuve lez Avignon.

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu le partenariat développé entre avec le CMN-Centre des monuments nationaux, la Chartreuse-CIRCA , l'Abbaye Saint-André et la Ville de Villeneuve lez Avignon concernant la promotion et la vente du billet groupé *Monuments et musée villeneuvois*

Considérant qu'il est nécessaire de signer l'avenant numéro 3 à la convention de partenariat billet groupé *Monuments et musée villeneuvois* entre le CMN-Centre des monuments nationaux, la Chartreuse-CIRCA , l'Abbaye Saint-André et la ville Villeneuve lez Avignon

DECIDE

⇨ de signer l'avenant numéro 3 à la convention de partenariat billet groupé *Monuments et musée villeneuvois* qui prend effet à compter du 1er mars 2025.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON
Le 27/03/2025
Madame Le Maire

Pascale BORIES

Mairie de Villeneuve-Lez-Avignon - Gard -

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250327-52-2025-AU
Date de télétransmission : 27/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Hôtel de Ville
2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville